

## Communiqué

### **Comment peut-on littéralement donner nos eaux souterraines avant même la consultation publique et l'instauration d'une politique de l'eau ?**

Montréal, 24 novembre 1998

Monsieur Bouchard : quand vous avez décrété un moratoire sur les eaux souterraines, était-ce un simple mot qui vous a échappé lors d'un point de presse et que vous avez regretté aussitôt prononcé, ou était-ce un engagement sérieux ? Il ne reste plus que cinq semaines avant la levée de ce moratoire et déjà les projets de méga-captage se multiplient, rendant non seulement ce moratoire totalement inutile, mais compromettant par une politique du fait accompli tout le sérieux de la consultation publique annoncée pour janvier 99.

Si ce n'était qu'un simple mot échappé dans une envolée verbale, cela expliquerait tout à fait les propos de votre ministre de l'environnement, M. Paul Bégin, qui déclarait dans «la Presse » du 31 octobre dernier que le gouvernement ne pouvait plus affirmer, à la veille de la consultation publique sur l'eau, qu'il s'agissait d'une ressource collective et d'un bien public, *«et que les positions antérieures ne devaient pas empêcher un débat qui permettrait aux promoteurs de la privatisation de se faire entendre et de tenter d'emporter le morceau»* . Il ajoutait en outre, en faisant référence aux déclarations antérieures de votre gouvernement, que *«seuls les fous ne changent pas d'idée »* .

Cela expliquerait également les effets pervers de ce moratoire sur les eaux souterraines, que nous avons malheureusement déjà pressentis dans notre mémoire déposé à la Commission parlementaire le 4 juin dernier:

Il a donné aux promoteurs le temps nécessaire pour se préparer encore plus soigneusement aux demandes de permis qu'ils feront lors de la levée du moratoire en janvier 1999. En effet, le moratoire, en détournant la lumière dirigée crûment et quotidiennement sur les problèmes en cours et en créant une accalmie dans l'opinion publique et dans les médias, aura permis aux promoteurs de continuer en toute quiétude leurs recherches de sites de captage d'eau, leurs tests de pompage, et d'entreprendre toutes les formalités nécessaires en vue de l'obtention de leur permis (études hydrogéologiques, établissement de stratégies plus subtiles pour s'allier les élus municipaux et convaincre les citoyens de l'intérêt de leur projet, etc.).

Il a calmé les ardeurs des citoyens qui se sont cru protégés par ce moratoire et qui ont cru avoir gagné un peu de temps pour souffler et préparer le débat public tant attendu. Il n'a ni empêché, ni simplement questionné aucun des projets qui avaient déjà obtenu un permis, puisqu'ils n'étaient pas assujettis à ce moratoire, ne réglant ainsi aucun des problèmes déjà connus de conflits d'usage.

On peut voir ce moratoire de deux façons tout à fait opposées : ou bien il s'agit d'un délai décrété pour se donner le temps de réfléchir à une gestion responsable de l'eau, ce qui aboutirait en toute logique à l'adoption d'une politique globale de l'eau, précédée d'un débat public rigoureux ; ou bien c'est une prolongation de temps accordé aux promoteurs pour mieux ficeler leurs projets et leur donner tout le loisir de s'accaparer la ressource collective. En réalité, le temps de ce moratoire n'aura permis aucune réflexion, puisque sa fin arrive avant même le début du débat public et avant l'adoption d'une Politique globale et intégrée de l'eau. En somme, il n'aura servi que les intérêts des embouteilleurs qui ont pu enfin travailler en paix, sans les questions des journalistes et les pressions des citoyens.

Donc, M. Bouchard, si l'annonce de ce moratoire est un mot «malheureux» qui vous a échappé lors d'un point de presse, il devient une sorte de parole en l'air pour les citoyens qui sont déjà aux prises avec de graves problèmes dans leur région, et il devient une sorte de message adressé essentiellement aux promoteurs et à leurs alliés pour qu'ils s'empressent de se positionner et de se préparer, avant le 1er janvier 1999, date de la fin du moratoire, à une nouvelle offensive en matière de captage d'eau souterraine.

M. Bouchard : tous les jours à la télévision, dans une publicité électorale, vous dites ces phrases qui nous touchent beaucoup : «Les Québécois ne sont pas dupes... Ils sont exigeants quant à la sincérité et à la vérité des choses. » Et vous ajoutez ceci : «Il ne faudrait pas qu'on transmette moins que ce qu'on a reçu de la génération précédente. »

Si ce moratoire était un engagement sérieux, comme nous pouvons le supposer de votre part à partir de ces propos, il faut donc admettre que ce moratoire n'a rien réglé jusqu'à présent. Il faut réaffirmer avec force que l'eau est une ressource collective et un bien public, et que la souveraineté d'un pays commence par la souveraineté sur ses ressources. Sinon on risque de se retrouver avec une «souveraineté déshydratée», comme le disait l'écrivaine Suzanne Jacob.

Si nous voulons que ce moratoire ait porté fruit, il faut donc laisser à tous les intervenants dans ce dossier, y compris le peuple québécois dans son entier, puisqu'il sera l'actionnaire principal d'un éventuel pays souverain, le temps nécessaire à une réflexion qui n'a pas encore eu lieu.

En conséquence, nous vous demandons d'abord, M. Bouchard, fort de l'appui de 25,000 citoyens et citoyennes de Montréal qui ont déjà déposé une pétition en ce sens en décembre dernier et fort de l'appui de plus de 8,000 autres signatures de citoyens du Québec, que vous leviez toute ambiguïté quant à vos intentions réelles en prenant un engagement ferme et clair quant à la souveraineté des québécois sur leurs ressources d'eau, en affirmant dès maintenant que l'eau est un patrimoine collectif et un bien public.

Que le moratoire soit reconduit pour toute la durée du débat public prévu à compter de janvier et

ce, jusqu'à l'adoption d'une Politique globale et intégrée de l'eau au Québec.

Que le gouvernement reconnaisse qu'il y a un lien direct entre les eaux de surface et les eaux souterraines, ce qui devrait l'amener à inclure, dans le moratoire sur les eaux souterraines, tous les projets pertinents qui ont trait aux eaux de surface : les petits barrages sur les rivières, les pipelines, les détournements de rivières, l'exportation de l'eau par bateau ou par tout autre moyen, etc, qui en sont présentement exclus.

Il reste cinq semaines avant la levée du moratoire sur les eaux souterraines et cinq jours avant les élections. S'il-vous plaît, ne jetez pas notre confiance à l'eau...